



## INFORMATIONS IMPORTANTES À L'ATTENTION DES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DE PERRIGNIER

Madame, Monsieur,

Les Elections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. Ces élections permettent aux citoyens européens d'élire leurs représentants au Parlement Européen au suffrage universel direct à un tour pour un mandat de 5 ans renouvelable.

**Pensez à vous inscrire sur les listes électorales, ce n'est pas automatique. La date limite retenue cette année : en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024. En mairie ou par courrier jusqu'au 3 mai 2024.**

<https://www.service-public.fr> Démarches et outils, Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, pensez à donner procuration. L'électeur peut donner procuration de 2 manières :

- En faisant une demande en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr> à faire valider dans un commissariat ou une gendarmerie.
- En se rendant directement dans un commissariat, dans une gendarmerie ou au tribunal judiciaire ou de proximité. L'électeur devra être muni d'un justificatif d'identité, et remplir le formulaire.

Le bureau de vote sera situé à la Mairie de Perrignier. **Pensez à vous munir de votre pièce d'identité ou de votre passeport(obligatoire) et de votre carte électorale (facultatif, mais vivement conseillé.)**